

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, Mme LAMAZERE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, ROUSSET-GOMEZ, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, LABENNE, MELIANDE

Absent mais ayant donné pouvoir : M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE)

Excusé : M. DELTEIL

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

26 – 46 - MAISON DES ASSOCIATIONS – PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, maire-adjoint :

Le projet d'établissement de la Maison des Associations est un document d'orientation regroupant les objectifs généraux et opérationnels du service.

Par ce projet d'établissement, la Maison des Associations affirme sa vocation d'équipement structurant dédié au soutien et au développement de la vie associative locale.

Pensée comme un véritable lieu ressource, la Maison des Associations permettra la mutualisation des moyens, le développement de synergies entre les acteurs du monde associatif et proposera un panel de services complémentaires destinés à accompagner les associations dans leur gestion quotidienne : appui administratif, conseils, ressources partagées, espaces de travail et de rencontre.

Dans le respect des moyens financiers mis en œuvre, le projet d'établissement de la Maison des Associations s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir la vie associative, l'engagement bénévole et développer les connaissances des acteurs associatifs sur le cadre dans lequel ils évoluent ;
- Renforcer la citoyenneté et la démocratie participative ;
- Être un relais privilégié des associations pour faire remonter leurs attentes et propositions en matière de politique associative locale ;
- Renforcer le lien transversal en encourageant l'exercice collectif, la mutualisation et la synergie entre les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'établissement de la Maison des Associations.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 mars 2026

Et tous les membres présents ont signé

Pour copie conforme et certificat d'affiche.

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le